

Rallye du Condroz-Huy

2-3-4 novembre 2018

Adresse : Royal Motor Club de Huy
Avenue Delchambre, 7
4500 – HUY
e-mail : info@condrozrally.be

AVIS AUX RIVERAINS (à lire attentivement)

TÉL. SECURITE avant le rallye : **085/252 606**
pendant le rallye **085/240 870**

Madame, Monsieur,

Les 2, 3 et 4 novembre 2018, se déroulera la 45^{ème} édition du Rallye du Condroz-Huy.

Cette épreuve est organisée en conformité avec le Service public fédéral Intérieur, les Gouvernements provinciaux de Liège et de Namur et bien sûr avec l'appui et l'aide de votre Commune.

Sachez aussi que les bénéfices réalisés sur le parcours vont en bonne partie aux associations de votre entité qui collaborent avec nous.

Afin que vous puissiez prendre vos dispositions, nous vous faisons parvenir, au verso, le parcours de l'épreuve spéciale vous concernant. En cas de problème éventuel, vous pouvez contacter le numéro ci-dessus et, ensemble, nous tacherons de trouver une solution.

Les reconnaissances se dérouleront les 27 et 28 octobre 2018 entre 8h et 22h

Horaire de passage du rallye :

Epreuve Spéciale de STREE - YERNEE		SAMEDI 3 NOVEMBRE 2018	
Voitures		Horaire 1 ^{er} passage	Horaire 2 nd passage
E.S. 3 et 8	Fermeture des routes	08:00	14:15
	1 ^{er} concurrent	10:05	15:53
Voiture BALAI - Ouverture des routes sous réserve		13:00	19:00

Directives importantes :

Nous vous conseillons de garer votre véhicule en dehors du parcours fermé si vous devez l'utiliser pendant les heures de fermeture de la voirie. Conformément à l'arrêté de Police, il est interdit de circuler dans votre rue pendant le déroulement de la course. Le stationnement est interdit le long de la voirie. Même dans votre propriété privée, nous vous invitons à respecter une zone de 10m entre la voirie et votre position de spectateur.

Pour rentrer chez vous, présentez-vous toujours dans le sens de la course ! Conformez-vous aux directives des services de sécurité Ne sortez jamais sur le parcours avec votre véhicule sans prévenir d'abord le commissaire de sécurité le plus proche.

En cas de dégâts causés à votre propriété par une voiture participante, nous sommes assurés pour vous indemniser au plus vite. Des responsables de l'organisation se présenteront chez vous (si dégâts apparents) dans la semaine suivant le rallye et/ou adressez nous un mail.

Pour faciliter les démarches, vous pouvez faire constater les dégâts, le jour du rallye, par un commissaire de sécurité ou par un responsable de l'organisation en indiquant la date et l'heure de l'accident et les vos coordonnées.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons un excellent rallye.

